Reporting ESG
avec les indicateurs de l'ASIP

au 31.12.2024

complementa
Investments • Wissen • Werte

Caisse de pension Veska

Reporting ESG avec les indicateurs de l'ASIP

Résumé

Caisse de pension Veska
(2015499)
Jour de référence:
31.12.2024

Désignation	Unité de mesure	Indicateurs			Taux de transparence II			Taux de transparence I	
		PTF	BM	Diff.	PTF	BM	Diff.	PTF	BM
Actions et obligations								**49.3%**	**50.0%**
Intensité en CO_2e (scopes 1 et 2)	tCO_2e/mio du CA	113.6	143.0	-29.3	90.5%	91.8%	-1.3%		
Intensité en CO_2e (scope 3)	tCO_2e/mio du CA	656.8	687.1	-30.3	90.5%	91.9%	-1.4%		
Empreinte de CO_2e (scopes 1 et 2)	tCO_2e/mio de l'EVIC	42.8	60.3	-17.5	89.6%	91.5%	-1.9%		
Empreinte de CO_2e (scope 3)	tCO_2e/mio de l'EVIC	253.1	271.8	-18.7	87.6%	88.3%	-0.7%		
Engagement zéro net	Part	25.7%	26.3%	-0.6%	90.5%	91.9%	-1.4%		
Exposition charbon	Part	0.6%	0.8%	-0.2%	92.8%	97.6%	-4.8%		
Exposition pétrole et gaz	Part	5.8%	4.9%	1.0%	90.5%	91.9%	-1.4%		
Intensité en CO_2e des emprunts d'État (scopes 1 et 2)	tCO_2e/mio du PIB	208.7	280.1	-71.4	2.0%	5.3%	-3.3%		
Immobilier Suisse								**20.5%**	**18.0%**
Intensité en CO_2e (scopes 1 et 2)	kg de CO_2e/m^2	14.5	14.4	0.1	97.4%	87.3%	10.1%		
Énergies fossiles	Part	63.0%	60.8%	2.2%	97.4%	87.3%	10.1%		
Énergies non fossiles	Part	27.9%	29.9%	-1.9%	97.4%	87.3%	10.1%		
Électricité	Part	9.1%	9.4%	-0.3%	97.4%	87.3%	10.1%		
Catégories opaques								**30.3%**	**32.0%**
HF								16.4%	
Immobilier étranger								5.1%	
Infrastructure								3.6%	
Hypothèques								3.5%	
Liquidités / autres placements								1.6%	

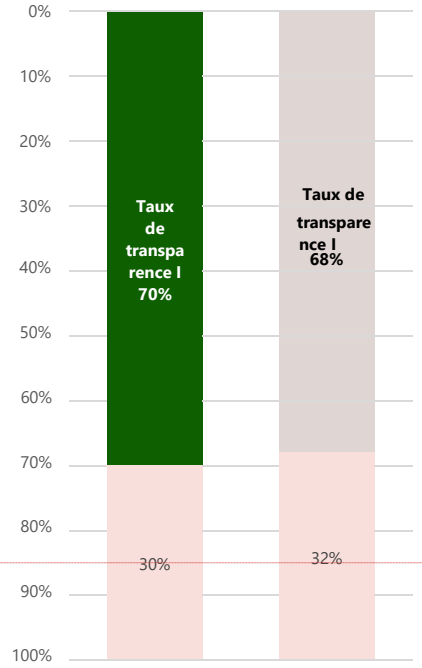

Le taux de transparence I comprend les catégories pour lesquelles des indicateurs ESG peuvent généralement être attendus. Le taux de transparence II mesure la part de la catégorie pour laquelle des données de durabilité sont effectivement disponibles.

Kommentiert [A1]: Sollten Sie in Deutsch den Begriff in Hedge Funds ändern, dann bitte auch für Französisch, vielen Dank.

Reporting ESG avec les indicateurs de l'ASIP

Actions et obligations

Caisse de pension Veska

(2015499)

Jour de référence: 31.12.2024

Désignation	Valeur en %	Intensité en CO_2e (scopes 1 et 2)				Intensité en CO_2e (scope 3)				Empreinte de CO_2e (scopes 1 et 2)				Empreinte de CO_2e (scope 3)			
		tCO_2e par mio CHF du CA		Taux de transparence II		tCO_2e par mio CHF du CA		Taux de transparence II		tCO_2e par mio CHF de l'EVIC		Taux de transparence II		tCO_2e par mio CHF de l'EVIC		Taux de transparence II	
	PTF	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM
Total	**49.3%**	**113.6**	**143.0**	**90.5%**	**91.8%**	**656.8**	**687.1**	**90.5%**	**91.9%**	**42.8**	**60.3**	**89.6%**	**91.5%**	**253.1**	**271.8**	**87.6%**	**88.3%**
Obligations en CHF	2.1%	15.9	21.4	68.6%	70.8%	1'263.9	1'250.9	68.8%	70.9%	8.2	11.5	67.9%	70.2%	165.3	174.1	31.2%	33.3%
Obligations en devises	3.1%	55.8	149.2	28.5%	29.9%	838.1	1'045.0	28.7%	29.9%	28.6	58.7	24.3%	29.3%	262.9	369.0	18.0%	19.3%
Emprunts convertibles	4.8%	363.5	233.4	72.9%	96.0%	657.5	605.8	72.9%	96.0%	101.4	122.2	71.6%	95.9%	298.7	374.3	71.6%	95.1%
Actions Suisse	16.9%	63.7	103.4	99.0%	99.7%	486.3	498.5	99.0%	99.7%	28.9	46.5	97.8%	99.2%	167.4	157.1	97.9%	99.0%
Actions Étranger	16.4%	82.6	102.3	99.3%	99.7%	709.6	725.1	99.3%	99.7%	29.9	35.4	99.1%	99.5%	290.2	302.3	98.9%	99.4%
Actions Emerging Markets	6.0%	228.7	328.2	96.1%	98.4%	819.1	960.9	96.1%	98.4%	94.5	128.5	96.1%	98.3%	376.7	467.6	96.1%	98.2%

Désignation	Valeur en %	Engagement zéro net				Exposition charbon				Exposition pétrole et gaz				Intensité en CO_2e des emprunts d'État (Scopes 1 et 2)			
		Part		Taux de transparence II		Part		Taux de transparence II		Part		Taux de transparence II		tCO_2e par mio CHF de l'EVIC		Taux de transparence II	
	PTF	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM
Total	**49.3%**	**25.7%**	**26.3%**	**90.5%**	**91.9%**	**0.6%**	**0.8%**	**92.8%**	**97.6%**	**5.8%**	**4.9%**	**90.5%**	**91.9%**	**208.7**	**280.1**	**2.0%**	**5.3%**
Obligations en CHF	2.1%	7.8%	6.9%	68.6%	70.9%	0.0%	0.1%	89.3%	91.5%	1.0%	1.2%	68.6%	70.9%	58.9	61.7	15.9%	15.8%
Obligations en devises	3.1%	3.3%	3.9%	28.5%	29.9%	0.1%	0.3%	51.1%	86.1%	2.0%	3.0%	28.6%	29.9%	287.4	327.9	21.1%	54.2%
Emprunts convertibles	4.8%	13.9%	14.3%	72.9%	96.0%	0.0%	0.5%	72.9%	96.3%	10.9%	7.0%	72.9%	96.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0%
Actions Suisse	16.9%	41.0%	44.8%	99.0%	99.7%	0.0%	0.0%	99.0%	99.8%	1.7%	0.7%	99.0%	99.7%	0.0	0.0	0.0%	0.0%
Actions Étranger	16.4%	26.6%	25.9%	99.3%	99.7%	1.3%	1.4%	99.3%	99.7%	9.5%	10.2%	99.3%	99.7%	0.0	0.0	0.0%	0.0%
Actions Emerging Markets	6.0%	7.6%	6.5%	96.1%	98.4%	1.1%	2.3%	96.1%	98.5%	7.3%	6.5%	96.1%	98.4%	0.0	0.0	0.0%	0.0%

Reporting ESG avec les indicateurs de l'ASIP

Immobilier Suisse

Caisse de pension
Veska
(2015499)
Jour de référence:
31.12.2024

Désignation	Valeur en %	Intensité en CO_2e (scopes 1 et 2) kg de CO_2e par m^2 SRE		Intensité énergétique (scopes 1 et 2) kWh par m^2 SRE		Mix énergétique						Taux de transparence II	
						Énergies fossiles		Énergies non fossiles		Électricité			
	PTF	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM	PTF	BM
Total	**20.5%**	**14.5**	**14.4**	**97.8**	**97.7**	**63.0%**	**60.8%**	**27.9%**	**29.9%**	**9.1%**	**9.4%**	**97.4%**	**87.3%**

Reporting ESG avec les indicateurs de l'ASIP

Glossaire – Méthodologie et taux de transparence

Base de données

Les données de durabilité mises à disposition par MSCI ESG Research (actions, obligations et emprunts convertibles) et Alphaprop AG (immobilier Suisse indirect) constituent la base de données du présent rapport.

Portefeuille et date d'évaluation

Ce rapport se base sur une analyse pondérée en fonction de la valeur de marché des instruments de placement pertinents à la date de référence du rapport. Il prend en compte aussi bien les titres individuels que les fonds. L'évaluation des fonds est basée sur les participations pondérées en fonction de la valeur de marché à la date de la dernière évaluation par MSCI ESG Research. Les titres individuels étant généralement évalués une fois par an, cette date peut différer de la date de référence du rapport. Cela vaut également pour les fonds, dont l'évaluation peut varier plus régulièrement en fonction des participations sous-jacentes. Les données sur la durabilité d'Alphaprop AG sont également décalées dans le temps, car les indicateurs de durabilité du secteur immobilier suisse sont généralement enregistrés pour l'année écoulée et à des moments différents.

Étendue des analyses

Les indicateurs spécifiques aux classes d'actifs sont basés sur les recommandations et les directives de calcul de la norme ASIP ESG Reporting Standards for Pension Funds V1.1. L'intensité en CO_2e de la classe d'actifs «emprunts d'État» constitue une exception, car elle repose sur l'ancienne version de la norme ASIP ESG Reporting Standard.

Portefeuilles de référence (benchmarks)

Les données des différentes catégories d'actifs du portefeuille sont comparées aux données ESG de larges portefeuilles de référence pondérés en fonction de leur valeur de marché. Des portefeuilles de référence sont utilisés pour les obligations d'entreprises et emprunts d'État, les obligations à haut rendement, les obligations Emerging Markets, les emprunts convertibles, les actions suisses, les actions suisses SMC, les actions étrangères, les actions étrangères SMC, les actions Emerging Markets, l'immobilier suisse non coté et l'immobilier suisse coté. Les portefeuilles de référence peuvent différer des benchmarks spécifiques aux clients dans le rapport d'investissement.

Agrégation des données

L'agrégation des données de durabilité du portefeuille se fait sur la base des valeurs de marché des titres individuels ou des fonds sous-jacents, l'agrégation du portefeuille de référence étant réalisée sur la base des pondérations stratégiques. Les écarts entre le portefeuille et le portefeuille de référence résultent d'une part de la sélection des titres et d'autre part de l'allocation différente du portefeuille par rapport à la stratégie.

Taux de transparence I

Le taux de transparence I indique le pourcentage des actifs pour lesquels des données relatives à la durabilité peuvent être attendues.

Taux de transparence II

Le taux de transparence II indique le pourcentage au niveau de la catégorie de placement, du produit ou du mandat pour lequel des données de durabilité sont disponibles ou pour lequel l'indicateur est disponible. Dans le cas de placements mixtes, composés par exemple d'emprunts d'État et d'obligations d'entreprises, l'ensemble du placement mixte est pris en compte dans le calcul du taux de transparence II. L'exemple suivant sert d'aide à l'interprétation:

Hypothèses: la catégorie Obligations en devises, qui représente 15% du portefeuille, se compose uniquement d'un placement collectif comprenant des obligations d'entreprises et des emprunts d'État. Le taux de transparence II affiche une couverture de 60% pour l'indicateur d'intensité en CO_2e et de 20% pour l'indicateur d'intensité en CO_2e des emprunts d'État. L'interprétation du taux de transparence II pour chaque indicateur est la suivante:

- Intensité en CO_2e: pour 60% des obligations en devises (représentant 15% du portefeuille), des valeurs sont disponibles pour l'indicateur d'intensité en CO_2e. Pour les 40% restants, soit aucune donnée n'est disponible, soit aucune donnée n'est attendue. Étant donné que cet indicateur se rapporte aux entreprises et qu'aucune donnée ne peut donc être attendue pour les États, mais que le placement englobe non seulement les obligations d'entreprises, mais aussi les emprunts d'État, une partie de la faible couverture s'explique par la part des emprunts d'État dans le placement.
- Intensité en CO_2e des emprunts d'État: pour 20% des obligations en devises (représentant 15% du portefeuille), les valeurs relatives à l'indicateur d'intensité en CO_2e des emprunts d'État sont disponibles. Pour les 80% restants, soit aucune donnée n'est disponible, soit aucune donnée n'est attendue. Étant donné que cet indicateur se rapporte aux États et qu'aucune donnée ne peut donc être attendue pour les entreprises, mais que le placement englobe non seulement les emprunts d'État, mais aussi les obligations d'entreprises, une partie de la faible couverture s'explique par la part des obligations d'entreprises dans le placement.
- En résumé: si l'on additionne les deux taux de transparence II, on obtient une couverture de 80%, c'est-à-dire que des valeurs sont disponibles pour 80% des obligations en devises (avec une part de portefeuille de 15%) et qu'il n'y a pas de couverture pour 20%.

Intensité en CO_2e (tCO_2e/mio CHF du CA)
L'intensité en CO_2e mesure l'efficacité du portefeuille en matière d'émissions de gaz à effet de serre et indique les émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2, ainsi que séparément pour le scope 3, en tonnes par rapport au chiffre d'affaires des entreprises (par million de CHF). Les émissions de scope 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par les entreprises. Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée, tandis que les émissions de scope 3 proviennent des activités en amont et en aval tout au long de la chaîne de valeur. La conversion des USD en CHF s'effectue au cours de change de clôture à la date de référence du rapport.

Empreinte CO_2e (tCO_2e/mio CHF de l'EVIC)
L'empreinte CO_2e mesure l'efficacité du portefeuille en matière d'émissions de gaz à effet de serre et indique les émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2, ainsi que séparément pour le scope 3, en tonnes par rapport à la valeur de l'entreprise (appelée EVIC = Enterprise Value including Cash) ou par million de CHF de capital investi. Les émissions de scope 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par les entreprises. Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée, tandis que les émissions de scope 3 proviennent des activités en amont et en aval tout au long de la chaîne de valeur. La conversion des USD en CHF s'effectue au cours de change de clôture à la date de référence du rapport.

Intensité en CO_2e des emprunts d'État (tCO_2e/mio CHF du PIB)
L'intensité en CO_2e mesure l'efficacité des emprunts d'État du portefeuille en matière d'émissions de gaz à effet de serre et indique les émissions de gaz à effet de serre en tonnes par rapport au PIB nominal d'une économie nationale d'un million de CHF. Cet indicateur tient compte des émissions de gaz à effet de serre CO_2e pour les scopes 1 et 2 générées par les processus d'une économie nationale. La conversion des USD en CHF s'effectue au cours de change de clôture à la date de référence du rapport.

Exposition charbon
Cet indicateur montre le pourcentage d'entreprises du portefeuille qui tirent des revenus (seuil minimum de 0%) de l'extraction, du transport, de la distribution et de la vente à des tiers de charbon thermique et de charbon métallurgique (appelé charbon à coke). Il prend également en compte les entreprises qui participent au stockage de charbon à coke ou qui en possèdent des réserves. Les revenus provenant des ventes internes à l'entreprise et du commerce du charbon sont exclus.

Exposition autres combustibles fossiles (pétrole+gaz)
Cet indicateur montre le pourcentage d'entreprises du portefeuille qui tirent des revenus (seuil minimum de revenus de 0%) de la production d'énergie à partir de combustibles liquides et de gaz naturel, ainsi que d'activités liées au pétrole et au gaz. Cela inclut la distribution / le commerce de détail, les équipements et services, l'extraction et la production, la pétrochimie, les pipelines et le raffinage. La production de biocarburants et les activités de vente et de commerce ne sont pas prises en compte.

Part de l'engagement zéro net
Cet indicateur montre le pourcentage des entreprises du portefeuille qui ont pris des engagements publics en faveur du zéro net et qui ont défini des objectifs intermédiaires vérifiés et crédibles à court terme. La vérification des objectifs autodéclarés est effectuée par la SBTi, la «Science Based Targets Initiative».

Reporting ESG avec les indicateurs de l'ASIP

Glossaire- Indicateurs sur l'immobilier Suisse

Placements directs

Les parts dans les placements immobiliers directs figurent en principe dans le taux de transparence I. Si des indicateurs de durabilité sont également disponibles pour les placements directs et sont pris en compte dans le rapport, ils apparaissent dans le taux de transparence II. Toutefois, si aucun indicateur n'est disponible pour les placements directs ou si ceux-ci ne sont pas pris en compte, leur part est traitée comme n'étant *pas disponible*.

Intensité énergétique du parc immobilier en Suisse (kWh par m^2 de SRE)

Cet indicateur mesure l'efficacité énergétique du parc immobilier en Suisse et indique la consommation d'énergie en kWh par m^2 de surface déterminante. Celle-ci correspond à la surface de référence énergétique (SRE). La consommation d'énergie est prise en compte directement par la consommation de combustibles (scope 1) et indirectement par l'achat de chauffage urbain ou à distance et d'électricité pour les espaces communs (scope 2) (à l'exclusion de la consommation d'énergie déclarée par les locataires).

Intensité en CO_2e du parc immobilier en Suisse (kg de CO_2e par m^2 de SRE)

L'intensité en CO_2e mesure l'efficacité du parc immobilier en Suisse en matière d'émissions de gaz à effet de serre et indique les émissions de gaz à effet de serre en kg par m^2 de surface déterminante. Celle-ci correspond à la surface de référence énergétique (SRE). Sont prises en compte les émissions directes de gaz à effet de serre causées par la consommation de combustibles (scope 1) ainsi que les émissions indirectes de gaz à effet de serre causées par l'achat de chauffage urbain ou à distance et d'électricité pour les espaces communs (scope 2). Si un bâtiment ne déclare pas explicitement les scopes 1 et 2, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre déclarées sont prises en compte dans le calcul.

Mix énergétique immobilier Suisse

Le mix énergétique indique le pourcentage des énergies fossiles dans la consommation totale d'énergie. Sont considérés comme énergies fossiles le gaz et le pétrole ainsi que les parts d'énergies fossiles non spécifiées. Sont prises en compte la consommation d'énergie directement liée à l'utilisation de combustibles (scope 1) et la consommation d'énergie indirectement liée à l'approvisionnement en chauffage urbain ou à distance et en électricité pour les espaces communs (scope 2).

Les informations contenues dans ce document ont été recueillies, analysées et compilées avec le plus grand soin. Complementa décline toutefois toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à, entre autres, l'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité des informations contenues dans ce document, même si elle a sélectionné les sources et les moyens d'information en toute bonne foi et les considère comme fiables. Complementa est par ailleurs fortement dépendante de la qualité des informations qui lui sont fournies par les propriétaires des données.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives basées sur des prévisions, des estimations, des projections et des attentes, sur certaines hypothèses ainsi que sur les informations actuellement disponibles. Les déclarations prospectives ne doivent pas être interprétées comme des garanties quant aux développements et résultats futurs. Ceux-ci dépendent en effet d'une multitude de facteurs, comportent divers risques et incertitudes et reposent sur des hypothèses qui peuvent s'avérer inexactes. Complementa ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives.

Ce document et les informations qu'il contient sont fournis à titre purement informatif, et les alternatives d'action qui y sont présentées ne doivent pas être interprétées comme une invitation à conclure certaines transactions ou à choisir un partenaire commercial, un courtier, etc. sans examen approfondi par le destinataire. Il ne dispense pas l'investisseur de procéder à sa propre évaluation approfondie, notamment sur le plan fiscal ou juridique. Aucune des informations fournies ne doit être interprétée comme une recommandation, notamment de conclure ou de s'abstenir de conclure certaines transactions ou relations commerciales. Le contenu ne constitue pas une offre d'investissement dans quelque produit que ce soit.

Bien que les fournisseurs d'informations de Complementa, y compris, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses filiales (les «Parties ESG»), obtiennent des informations (les «informations») auprès de sources qu'ils jugent fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude ni l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et elles déclinent expressément toutes les garanties expresses ou implicites, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les informations ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composante à des instruments financiers, des produits ou des indices. En outre, aucune information ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des parties ESG ne saurait être tenue responsable des erreurs ou omissions relatives aux données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de profits), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.